## REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le MUNICIPAL

ID: 064-216403998-20240412-2024\_14-D

## Département des Pyrénées-Atlantiques

ont pris part à
délibération
19

## DE LA COMMUNE DE MONTARDON

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

<u>Présents</u>: S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, A. POUBLAN, C. BOISSIERE, H. BERNADET, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, V. BERGES RAGOCHE, M. TIRCAZES, S. BAUDY, F. FERNANDES, S. DAUBE, F. SUBIAS, L. DUMERGUES.

<u>Procurations</u>: F. GOMMY procuration à A. POUBLAN, S. PIZEL procuration à C. HIALE GUILHAMOU, F. COUDURE procuration à M. TIRCAZES.

N°2024/14

T. BEUGNIES a été élu secrétaire de séance.

## Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant

Le Maire expose que Mme DRAESCHER Nuala, 3ème adjoint, a donné sa démission de cette fonction (et de son mandat de conseiller municipal). Il précise que cette démission est effective puisqu'elle a été acceptée par le Préfet le 12 mars 2024.

Il rappelle que par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 5 le nombre d'adjoints de la Commune, et qu'il lui appartient désormais de remplacer ou de supprimer le poste d'adjoint vacant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE que le poste d'adjoint vacant est supprimé et qu'en conséquence le nombre d'adjoint est désormais de

PRÉCISE que chacun des adjoints restants passe au rang supérieur.

CHARGE le Maire de mettre à jour le tableau du Conseil Municipal.

Suffrages exprimés: 19

Pour: 19

Fait et délibéré en séance.

Stéphane BONNASSIOLLE.

Le Maire